

Animateurs diplômés (H/F)

La Ville de Rungis recherche plusieurs animateurs et animatrices **DIPLOMÉ(E)S** (BAFA complet ou équivalent), pour travailler en accueil de loisirs, périscolaires et extrascolaires, maternels et/ou élémentaires durant les périodes scolaires et les petites vacances.

Chaque accueil de loisirs se situe au sein de l'école dans ses propres locaux. Encadrée par un directeur(trice) diplômé(e), l'équipe d'animation est présente à l'année : le matin, le midi et le soir les jours scolaires, ainsi que le mercredi toute la journée pour encadrer les enfants.

Plusieurs postes à pouvoir pour l'année scolaire 2022-2023

Durant les vacances scolaires, les accueils de loisirs sont ouverts du lundi au vendredi, toute la journée. Les animateurs/trices travaillant à l'année sur les ACM de la Ville sont recrutés en priorité pour les vacances scolaires.

Dans le respect de la réglementation des ACM et du Projet Éducatif de la Ville, vous assurez l'animation pour des enfants de 3 à 11 ans au sein des structures de loisirs. Dans le cadre des Projets Pédagogiques des Accueils de loisirs, vous encadrez la vie quotidienne et vous mettez en œuvre des activités de loisirs, culturelles, ludiques, sportives et artistiques... Vous participez également à des réunions d'équipe et à divers projets d'animations.

Dynamique et motivé(e), vous avez de l'expérience et vous êtes disponible :

- en période scolaire : de septembre 2022 à juin 2023
- durant les petites vacances scolaires : un semaine sur les deux généralement

Temps de travail en période scolaire :

Pour un poste en fixe dans une équipe : 27 à 33 heures par semaine (par exemple : 2 accueils d'une heure le matin (soit 2h) + 4 cantine (soit 6h) + le mercredi (soit 10h) + accueils du soir (soit 4 h) + 5 heures de réunion + des remplacements proposés)

Pour un poste en remplacement : les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 7h30 à 9h et/ou de 12h à 13h30 et/ou de 16h à 19h et/ou le mercredi toute la journée. Merci d'indiquer vos disponibilités dans votre candidature.

Temps de travail en semaine de vacances scolaires : 48h par semaine



Contrat : vacation

Tarif de rémunération horaire brut : **13,48 €**

Pour plus de renseignements : M. Gilles Nerriere – g.nerriere@ville-rungis.fr – 01 45 12 80 68

Pour postuler envoyer CV et lettre de motivation en indiquant vos disponibilités :

à l'attention de Monsieur le Maire – Hôtel de ville – 5 rue Sainte Geneviève – 94150 Rungis

Joindre obligatoirement le diplôme du BAFA ou équivalent.